Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000

9 mai 2000 Français Original: anglais

New York, 24 avril-19 mai 2000

Application de la décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité

Document de travail présenté par le Japon et l'Australie

[Généralités]

Le Japon n'a pas l'intention de demander que la décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité, adoptée en 1995, soit renégociée; il cherche plutôt à faire en sorte que le Comité préparatoire soit mieux à même d'exécuter le mandat qui lui a été confié dans cette décision.

[Proposition du Japon]

- 1. Le Comité préparatoire devrait s'attacher davantage, et ce d'entrée de jeu, à examiner la mise en oeuvre du Traité ainsi que son universalité.
- 2. Ce faisant, le Comité préparatoire devrait également, à chacune de ses sessions, se pencher sur les problèmes ou événements internationaux et régionaux éventuels qui sont importants et ont un rapport avec le Traité.
- 3. Le Comité préparatoire devrait commencer à rédiger les recommandations de fond qu'il présentera ultérieurement à la Conférence d'examen.
- 4. L'examen des questions indiquées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus devrait trouver place dans la récapitulation à laquelle le Président procède à chaque session du Comité préparatoire.